Réseau de Solidarité des Associations Messines

Réunion inter- associative de rentrée- RESAM

Lundi, 14 octobre 2024

Locaux de la Ligue de l'enseignement, 1 rue du pré Chaudron 57 070 Metz

27 Participant .e.s

Associations représentées : 15

Martine HOENER FAP-

Alexis GARNIER- Secours Catholique

Bernard et Hélène LECLERC / LDH

Sandra MARCINEK -FJO Abbé Risse

Catherine ONOBELE - Médecins du monde

Maeva JANVIER - Médecins du monde

Brigitte KAVUR - MRAP-

Patrick BERTRAND - RESF-

Viviane WAGNER et Anne-Sophie CAILLET - Mouvement du nid-

Dominique CAMBIANICA et Emmanuelle BROUILLET - COMSYR-

Rémy JUNKER et Alexis GARNIER - Secours Catholique

Sergio MONERO TIAGO et Laurence HUARD- Secours Catholique

François JOURDOIS, Axel BAILLY et Bruno BOURLE è Restos du cœur

Housssem SAHRAOUI – AFEV

Claude DURAND - Habitat humanisme

Brigitte CAHEN – JRS Welcome

Joyce AOUN – JRS Welcome et secours catholique

Brigitte KAVUR - MRAP

Patricia KRATZ- Secours catholique

Excusé.e.s: Maurice MELCHIOR et Danielle CHOGNOT du CASAM

Anne FERAY du MRAP Thierry JOSSIC des Restos du cœur Brigitte COLLET de AGIR ABCD

Ordre du jour :

A - Rappel : comment fonctionne le réseau et qui le constitue ?

1. LE RESAM est un espace de partage d'informations : cela se fait essentiellement par la liste de diffusion

C'est aussi un **lieu d'observations et d'analyses des réalités locales** : cela peut se faire par échanges mail, lors des plénières , mais aussi lors des rencontres de groupes thématiques.

Chaque organisation vient y chercher des points d'appui et des relais possibles. Chaque organisation y apporte également sa contribution propre.

Le RESAM peut aussi permettre la mise en œuvre d'initiatives collectives, mais les actions de plaidoyer et les actions collectives ne concernent pas nécessairement toutes les associations du réseau, mais uniquement celles qui souhaitent s'y engager.

2. La messagerie et la revue de presse

La revue de presse assurée par Dominique CAMBIANICA du COMSYR. Les articles souvent incomplets jouent un rôle d'alerte.

La messagerie est assurée par Hélène LECLERC de la LDH . Chaque association du RESAM peut adresser des informations à l'ensemble des associations, en les adressant sur <u>coordination-reseau@reseau-solidarite-metz.fr</u>.

3. Les associations du réseau

Actuellement, au 01/10/2024, quels sont les profils de ces associations?

- 38 associations font partie du RESAM: certaines associations essentiellement locales , d'autres sont antennes d'associations nationales ,avec une action locale.
 - -certaines associations ont au moins un salarié local (temps plein ou partiel) parfois dédié à des tâches administratives, d'autres n'ont que des bénévoles .

4. Le pilotage du réseau

Il y a un comité de pilotage, qui s'appelle **comité de coordination.** En font partie les animateurs des GT et les personnes ayant une mission (revue de presse, messagerie, site) Le comité de coordination se réunit 3 ou 4 fois par an.

5 - Les groupes de travail : Chaque GT est animé par une association et donc par une ou deux personnes référentes .Ces GT fonctionnent de manière plus ou moins régulière.

Les CR des GT, ainsi que ceux des réunions plénières, sont sur le site du réseau.

Le nombre des GT évolue en fonction des besoins, de la situation, mais aussi des forces militantes.

Les GT actuellement en place :

- GT étrangers animé par la LDH (Bernard LECLERC) et le MRAP (Anne FERAY)
- GT accès aux soins animé par Médecins du monde (Catherine ONOBELE)
- GT insertion accès à la culture . (Hélène LECLERC) Il fonctionne maintenant comme offres des services : des places mises à disposition dans les lieux culturels pour des groupes accompagnés

Des GT peuvent être créés en fonction des besoins . En fonction des enjeux de l'actualité, des groupes de travail , à durée limitée, peuvent être mis en place et portés par l'association la plus impliquée.

Annuaire sur le site du réseau . ATTENTION : tout changement à noter dans l'annuaire du réseau (qui figure sur le site du réseau) est à porter à la connaissance de Bernard LECLERC

B - Message de solidarité et de confiance dans l'action de la FAP et situation actuelle de l'association

Bernard Leclerc exprime le sentiment des associations du RESAM : l'exceptionnelle gravité des faits concernant les agressions sexuelles commises par l'Abbé Pierre ne doit pas nous empêcher de reconnaitre l'importance des initiatives sociales et le travail réalisé par les salariés et les bénévoles d'Emmaüs et le la Fondation Abbé Pierre .

Nous tenons à exprimer notre solidarité à tous les militant.es, ainsi que notre soutien aux efforts de transparence de la Fondation Abbé Pierre, qui a décidé de changer de nom.

Martine Hoerner fait état du séisme que ces révélations ont provoquées dans l'association et salue le courage, la transparence et les moyens mis en œuvre pour faire face par la direction de la FAP et d'Emmaüs Elle confirme le prochain changement de nom

Elle rappelle que la FAP vit avec 98 % de dons et que l'avenir dira comment cela évolue. Cependant, il faut savoir que la FAP reçoit beaucoup de messages de soutien.

I – Tour d'horizon sur l'activité du RESAM lors de l'année écoulée

A - Accès aux soins .

Catherine Onobele de Médecins du Monde évoque la problématique de L'aide médicale de l'Etat (AME) qui subit de nouvelles attaques politiques et médiatiques. Médecins du Monde alerte sur les conséquences désastreuses qu'entraîneraient de nouvelles limitations du dispositif.

Rappel: Qu'est-ce que l'AME et qui en bénéficie?

L'AME est une prestation d'aide sociale financée par l'Etat, qui permet aux personnes en situation administrative irrégulière d'accéder aux soins dans l'attente d'obtenir leur régularisation. Elle est soumise à plusieurs conditions restrictives :

- être sans titre de séjour,
- prouver sa résidence irrégulière en France depuis au moins 3 mois consécutifs (elle n'est donc pas accessible dès l'entrée sur le territoire),
- déclarer des ressources inférieures à 847 € / mois pour une personne seule (un montant bien en-deçà du seuil de pauvreté de 1158€ / mois).

Concrètement, le dispositif concerne les sans-papiers les plus précaires, majoritairement des travailleuses et travailleurs informel·les du secteur du soin, de la construction, de la restauration ou encore de la livraison.

Ce ne sont pas les fraudes et les abus qui caractérisent l'AME, mais le manque d'information qui entraîne du non-recours et de la difficulté pour les personnes concernées à faire valoir leurs droits.

Décryptage : les nouvelles restrictions des conditions d'accès à l'AME envisagées dans le rapport Evin-Stefanini auraient des impacts considérables :

- La « conjugalisation des ressources » c'est-à-dire la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul d'admission à l'AME, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, priverait de toute couverture santé de nombreuses personnes, tout en accentuant les situations de dépendance conjugale pour les femmes étrangères en situation de grande précarité
- La limitation des pièces justificatives d'identité aux seuls documents avec photo, ainsi que le dépôt physique des demandes de renouvellement au guichet, complexifierait des procédures déjà compliquées, et conduirait à des retards voire des renoncements à ce droit, tout en alourdissant le travail des caisses d'assurance maladie.
- La limitation de l'accès à l'AME aux personnes concernées par une mesure d'éloignement constituerait un dangereux mélange des genres en subordonnant les impératifs de protection de la santé publique aux considérations de contrôle migratoire.

L'ensemble de ces mesures risqueraient donc de priver de couverture maladie de nombreuses personnes, qui seraient contraintes de renoncer à se soigner et verraient leur état de santé se détériorer, et plus globalement celui de la population.

En Espagne, la restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière votée en 2012 a entraîné une augmentation de l'incidence des maladies infectieuses ainsi qu'une surmortalité des sans-papiers de 15% en 3 ans. Cette réforme a finalement été abrogée en 2018 face aux conséquences humaines et sanitaires dramatiques.

Catherine Onobele évoque aussi la situation de la plateforme d'accès aux soins, portée par le RESAM depuis 2014 et soutenu par Eurométropole qui, cette année, a renouvelé son soutien à MDM pour concevoir un accueil inconditionnel en centre-ville de Metz qui puisse permettre une prise en charge globale de la personne en situation de précarité.

B - Droit des personnes étrangères

Pour ce groupe de travail (GT) une liste de diffusion permet aux différents membres du groupe de partager des informations, des questionnements, des appels à mobilisation...

Bernard Leclerc rappelle que le GT étrangers du RESAM a été mobilisé contre la loi asile immigration, avec interpellation des députés, organisation de manifestations, de conférences de presse ou la presse ne venait pas...

Le GT a participé en avril 2024 à la seule réunion organisée par la Préfecture, à laquelle sont conviées les associations du réseau qui ont une activité importante de soutien administratif aux personnes exilées, sont l'occasion de travailler collectivement les plaidoyers que nous portons.

Cette année nous avons été reçus par le Directeur de l'immigration et de l'intégration, par son adjoint

Ils nous ont donné des infos sur la mise en place des dispositifs nouveaux prévus par la loi asile immigration.

Les problématiques récurrentes et les admissions exceptionnelles au séjour

Au quotidien, les personnes que nous accueillons sont confrontées à des absences de réponse de la préfecture ou à des retards dans les réponses. Le déploiement de la plateforme numérique d'accueil des étrangers en France ne simplifie pas les choses pour de nombreuses personnes. Ces retards entrainent des

ruptures de droits. L'absence de titre de séjour, c'est une rupture de contrat de travail sans droit au chômage, de l'endettement...

Admissions exceptionnelles au séjour : 10% de réponses favorables

Titres de séjour pour raison de santé : 5% de réponses favorables

Des points techniques tels que la non prise en compte des déclarations de revenus quand les revenus sont à zéro, notamment pour les jeunes arrivés avant l'age de 13 ans et devenant majeurs

Débats

- Patrick Bertrand signale que le bureau d'accueil de la préfecture n'est pas au courant de l'existence d'un guichet unique pour les demandes exceptionnelles de TS

Le RESAM doit faire remonter Directeur de l'immigration et de l'intégration de la préfecture le fait que des points énoncés dans les CR de réunions associations / préfecture ne sont pas mis en œuvre.

- Il convient de solliciter une autre réunion en préfecture, la dernière datant d'avril 2024

C - Insertion - accès à la culture

Le souci de l'accès à la culture, considérée comme un vecteur d'insertion, est partagé par toutes les associations du réseau de solidarité des associations messines. C'est pourquoi à partir de 2016 le réseau a signé des conventions de partenariat avec les structures culturelles messines: la Cité musicale de Metz, le centre Pompidou- l'Metz, l'Opéra – Théâtre, le FRAC et le musée de la cour d'Or.

Bilan des participations en 2023-2024 :

La cité musicale : 283 participations

Opéra – théâtre : 24 participations

Présentation des offres culturelles pour 24 -25- Voir PJ

II – Partage de constats et inquiétudes quant à nos relations avec les partenaires institutionnels.

Nous souhaitons porter ensemble les sujets suivants :

A - Le CCAS

Alexis Garnier fait état des nombreux changements de personnels au CCAS de Metz, cela dans un contexte social assez anxiogène : on ne parle que de réduction du déficit , de perspectives sombres pour l'UDAF étant donnée la perte de travailleurs sociaux.... Les associations qui assurent des prestations subissent des baisses de subventions .

Pour les associations de solidarité, Le CCAS est le 1° interlocuteur , or actuellement, elles n'ont plus de visibilité sur la politique du CCAS et elles ont perdu les relations avec les responsables qui permettaient un travail en partenariat .

Alexis Garnier s'interroge sur le devenir du CCAS. La FAP, quant à elle, n'a plus aucune relation avec le CCAS

<u>Décision est prise de rencontrer l'élue des affaires sociales et la nouvelle directrice du CCAS</u>. Les associations sont invitées à lister les sujets sur lesquels elles avaient des relations fluides avec le CCAS

Le CCAS doit redevenir l'interlocuteur privilégié de toutes nos associations

Lister les sujets sur lesquels on avait des relations fluides avec le CCAS et les adresser par mail à Alexis Garnier

B - Hébergement d'urgence et domiciliation

Brigitte Cahen informe qu'actuellement JRS Welcome ne reçoit pratiquement pas de demandes concernant des personnes en première demande d'asile, mais uniquement des personnes en réexamen (3% des réussite de réexamen)

Les personnes hébergées déboutées sont mises à la porte de manière plus systématique. En fin d'hébergement, le 115 ne les prend en compte que si elles sont à la rue (c'est indigne)

Bernard Leclerc précise que les personnes étrangères en demande d'asile sont hébergées au titre de la demande d'asile. Si cette demande d'asile est refusée, elles perdent ce droit à l'hébergement. Elles perdent aussi leur domiciliation.

Elles peuvent bénéficier d'un hébergement d'urgence par le 115. Mais le 115 ne prend les demandes en compte que si les personnes sont à la rue. L'avis d'expulsion du foyer n'est pas suffisant pour faire la preuve de la nécessité de trouver un hébergement. Une procédure pour marquer davantage la précarité de la situation.

La loi asile immigration prévoyait que les étrangers en situations irrégulière ne puissent plus bénéficier d'un hébergement d'urgence. Cette disposition a été supprimée par le conseil constitutionnel. Mais c'est un peu comme si la petite phrase de Darmanin « je veux pourrir la vie des personnes étrangères en situation irrégulière » avait été entendue, malgré la décision de rejet de cette proposition par le conseil constitutionnel.

Les domiciliations de personnes en situations irrégulières se faisaient assez facilement au CCAS. Il semble qu'il y ait maintenant quelque chose qui ressemble à une commission d'attribution de la domiciliation.

L'accès à l'hébergement d'urgence semble lui aussi être soumis à de nouvelles pressions.

Conditions posées par Marine LE PEN au gouvernement : « la prochaine loi immigration doit reprendre à minima toutes les dispositions censurées par le conseil constitutionnel »

<u>Décision : .</u>

Il faut que le RESAM retravaille les questions de domiciliation qui semblaient réglées depuis 2015.

Mettre en place un GT domiciliation. Faire un appel aux associations intéressées

C - la situation dramatique de la santé mentale-

En réponse à une question, Catherine Onobele informe que des consultations suspendues avaient été envisagées au centre Pierre Jeannet, mais qu'elles n'ont jamais vraiment démarré

En santé mentale, il est difficile de trouver des solutions d'accompagnement, trouver un réel suivi et il y a peu de possibilité d'hospitalisation,

Comment on pourrait être en capacité d'accompagner mieux ? le dispositif « mon psy » a été augmenté en nombre , mais les résultats ne sont pas encore visibles.

Houssem Sahraoui signale que l'AFEV, du fait de sa mission, travaille avec deux types de jeunesse : les étudiants et les jeunes de quartiers. Au sein de ces jeunesses, Les problématiques de santé mentale sont terrifiantes.

D - la mauvaise prise en charge par le conseil départemental des jeunes de l'ASE

Il y a quelques années, il y a eu un audit catastrophique concernant la prise en charge par l'ASE de Moselle.

Martine Hoerner informe qu'actuellement de gros problèmes de santé physique ne sont ni repérés ni pris en compte lors de la prise en charge du MNA dans les centres qui évaluent la minorité.

Lorsque les jeunes sont majeurs, l'ASE les placent à l'hôtel avec un repas le soir et un référent difficilement joignable. Il s'agit d'une véritable maltraitance institutionnelle

Bernard Leclerc rappelle qu' en Moselle, il y a une maison des droits de l'enfant qui est chargée de faire remonter les situations de maltraitance. C'est un point de repère pour tout ce qui concerne les droits de l'enfant. Elle accueille les parents et les enfants et faire valoir leurs droits.

Maison des droits de l'enfant et des jeunes de Moselle.

1 rue du Coëtlosquet Metz(1° étage) Tel : 07 56 36 89 99- mdej@epe57.fr_et le site :

https://epe-lorraine.fr/maison-des-droits-de-lenfant-des-jeunes/

Décision

Afin que les constats concernant la prise en charge des MNA par l'ASE ne restent pas lettre morte, il est décidé de rencontrer le service ad hoc du conseil départemental .

Martine fera un projet de lettre de demande d'audience qu'elle communiquera au RESAM, pour que les associations intéressées s'y associent.

Adresse postale du RESAM: Réseau de solidarité- Chez LDH, 1 rue du pré Chaudron 57 070 Metz

Pour joindre le réseau : coordination-reseau@reseau-solidarite-metz.org

Pour visiter le site du réseau : https://www.reseau-solidarite-metz.org/index.html